Règlement du raid CapOnord 2023

Ce règlement peut être modifié jusqu'au dernier jour.

Article 1 : Organisation

Le raid CapOnord 2023 est organisé par l'association CapOnord, Sports d'Orientation et le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives de l'Université du Littoral - Côte d'Opale.

Article 2 : Généralités

Le raid CapOnord 2023 aura lieu le dimanche 24 septembre 2023.
L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou de supprimer une épreuve pour des raisons de sécurité.
Sur les domaines traversés, qu'ils soient publics ou privés, les concurrents doivent respecter les ordres de priorités suivants :

- Le marcheur à pied est prioritaire par rapport au coureur à pied et au cycliste.
- Le coureur à pied est prioritaire par rapport au cycliste.
- Le cheval est prioritaire par rapport au cycliste.

Les concurrents n'ont à aucun moment priorité sur les routes et chemins.
Le non-respect du règlement ou de l'éthique sportive entraînera la responsabilité exclusive du contrevenant et la disqualification immédiate de l'équipe.

Article 3 : Équipes

Les équipes sont composées de 2 personnes (jusqu'à 3 pour la formule Famille).
L'épreuve est ouverte aux équipes masculines, féminines ou mixtes.
Le parcours s'effectuera avec une distance maximum de 50 m entre les équipiers et dans le strict respect du code de la route sous peine de disqualification.
Les équipes partiront sur un même parcours mais au-delà d'une barrière horaire (précisée sur la feuille de route), les concurrents pourront se voir refuser l'accès à certaines épreuves.

Article 4 : Inscriptions - Remboursements - Assurances

Les inscriptions se font en ligne sur http://www.engage-sports.com/inscription/raid-caponord-2023 (fin des inscriptions le 17/09/2023 à 23h59).

L'épreuve est ouverte :

- Pour la formule Famille, aux enfants de 8 ans minimum et aux mineurs de moins de 14 ans à condition qu'ils soient accompagnés d'un adulte.

- Pour la formule Sport, à toutes personnes ayant atteint l'âge de 16 ans minimum (un mineur doit forcément être accompagné d'un adulte).

Chaque raideur mineur doit présenter une **autorisation parentale** obligatoire au plus tard le jour de l'épreuve (téléchargeable sur le site internet d'inscription et sur le site internet de CapOnord).
Chaque raideur doit présenter un **certificat médical** obligatoire au plus tard le jour de l'épreuve, spécifiant l'aptitude à la pratique des activités de raid multisport en compétition (certificat médical type téléchargeable sur le site internet d'inscription et sur le site internet de CapOnord) ou une licence (FFCO et FFTRI uniquement).
De plus, La FFCO impose à tout non-licencié la souscription d'un PASS'DÉCOUVERTE COMPÉTITION, d'une valeur de 1,80 €, valable une journée et constituant une assurance responsabilité civile pour la durée de la manifestation.
L'inscription comprend : le lot d'accueil (formule SPORT), des ravitaillements liquides et solides, les dossards, l'accès aux épreuves, l'assistance médicale, les différents documents de course (road-book, cartes, etc.), le prêt du doigt électronique (Sportident) mais aussi le repas (formule Sport) ou la collation (formule Famille).
Les documents d'inscription (certificat médical et autorisation parentale) sont à joindre directement sur le site d'inscription.

Le montant de l'inscription (hors PASS'DÉCOUVERTE COMPÉTITION) est de :

	Jusqu'au 10/09/2023	A partir du 11/09/2023 et jusqu'au 17/09/2023
Formule Famille (équipe de 2)	20 € par équipe.	30 € par équipe.
Formule Famille (équipe de 3)	25 € par équipe.	35 € par équipe.
Formule Sport (équipe de 2)	60 € par équipe.	70 € par équipe.

Chaque inscription sera prise en compte dès validation du paiement sur le site d'inscription et dès réception des documents obligatoires (certificat médical pour tout non-licencié FFCO ou FFTri et autorisation parentale pour les mineurs).
Prévoir un chèque de caution de 50 euros pour le prêt du doigt électronique (Sportident).
Après le paiement de votre inscription, tout désistement sera remboursé à hauteur de :

- 100 % (moins une retenue de 5 euros de traitement du dossier) jusqu'au 10/09/2023.
- 50 % (moins une retenue de 5 euros de traitement du dossier) jusqu'au 17/09/2023.
- Aucun remboursement à partir du 18/09/2023.

Les concurrents s'engagent sur le raid en toute connaissance de cause et dégagent par avance l'organisateur de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant l'épreuve. L'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du code de la route qui seront considérées hors course.
Seules les équipes dont le dossier sera complet et qui auront accepté le règlement pourront participer à l'épreuve.
Les inscriptions complètes seront visibles sur le site internet d'inscription.

Article 5 : Assistance

L'assistance pour une équipe lors de l'épreuve est interdite et entraînera la mise hors course de l'équipe.

Article 6 : Matériel formule Famille

Les matériels utilisés par les concurrents devront impérativement être normalisés CE. Il est de la responsabilité du concurrent d'avoir un matériel individuel adapté et en bon état de fonctionnement.
Matériel obligatoire par personne : Un VTT/Gravel par concurrent – un casque (obligatoire sur les épreuves de VTT/Gravel et de Bike&Run) – un kit de réparation – une couverture de survie – des vêtements adaptés aux conditions climatiques.
Matériel obligatoire par équipe : Un téléphone portable (fournir le numéro à l'organisateur).
Matériel conseillé par équipe : Une boussole – un porte-carte sur le VTT/Gravel – un compteur VTT/Gravel – un ravitaillement personnel (liquide et solide).
Les dossards devront être visibles tout au long de l'épreuve.

Article 7 : Matériel formule Sport

Les matériels utilisés par les concurrents devront impérativement être normalisés CE. Il est de la responsabilité du concurrent d'avoir un matériel individuel adapté et en bon état de fonctionnement.
Matériel obligatoire par personne : Un VTT/Gravel par concurrent – un casque (obligatoire sur les épreuves de VTT/Gravel et de Bike&Run) – un kit de réparation – une couverture de survie – des vêtements adaptés aux conditions climatiques – un ravitaillement personnel (liquide et solide).
Matériel obligatoire par équipe : un sifflet – un téléphone portable (fournir le numéro à l'organisateur) – un stylo.
Matériel conseillé par équipe : Une boussole – un porte-carte sur le VTT/Gravel – un compteur VTT/Gravel.
Absence de matériel : Toute équipe contrôlée en train de progresser sans le matériel obligatoire (par exemple sans casque lors de déplacement à VTT/Gravel) sera automatiquement disqualifiée. Il n'y a pas de matériel obligatoire sur les épreuves à pied (Course d'orientation et Trail).
Les dossards devront être visibles tout au long de l'épreuve.

Article 8 : Principe du raid

Le chronomètre sera déclenché en début de parcours et arrêté à la fin.
Chaque équipe doit pointer un maximum de balises dans le temps imparti sur l'ensemble de l'épreuve. Les sections devront parfois s'enchaîner à la manière définie par les organisateurs, et parfois s'enchaîner en fonction du choix des concurrents (voir feuille de route).
Certaines sections pourront être "évitées", soit parce que l'équipe le souhaite, soit parce que la barrière horaire de la section sera dépassée.
Sur chaque section, des points de contrôle numérotés ou balises (PC) sont à valider. Ils valent chacun un nombre de points dont la valeur sera indiquée sur la carte, le road-book de la section et sur la feuille de route.
Les équipiers doivent se présenter ensemble à chaque balise ou PC. Lors des contrôles effectués, les équipes incomplètes ne pourront pas valider leur passage au PC (sauf consignes particulières sur certaines épreuves).

Les balises (ou PC), matérialisées sur le terrain par des toiles bicolores (blanche/orange) ou par des cônes jaunes, sont représentées par des ronds de couleurs sur les cartes.
Les équipes sont responsables de leur pointage, aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'oubli.
Les équipes gèreront leur temps de repos.
Il est interdit de monter à deux sur le VTT/Gravel pour les épreuves de Bike&Run.
Les GPS comportant des écrans de localisation sont interdits ainsi que les VTT/Gravel à assistance électrique.
Le temps de course maximum pour la formule Famille est de 2 heures.
Le temps de course maximum pour la formule Sport est de 6 heures.
Si des équipes rentrent après l'horaire de fin, elles auront une pénalité de 10 points par minute de retard entamée. Pour la formule Sport, c'est la puce qui aura « pointée » l'arrivée en deuxième position qui sera retenue pour le classement (une puce par équipier).
L'organisateur pourra décider de raccourcir ou d'annuler certaines épreuves, en partie ou en totalité, dans les cas suivants :

- Dégradation des conditions météorologiques ;
- Mauvaises conditions de pratique liées à la dangerosité/dégradation du terrain ;
- Équipements défectueux ;
- Progression trop lente de certaines équipes ;
- Mise en danger de l'intégrité physique des concurrents.

Article 9 : Lieux, Horaires, Classements et Récompenses

Lieu : l'accueil de la course se fera à la Salle Raymond Dubois, rue Jean-Baptiste Charcot, 59495 Leffrinckoucke.

Horaires : Formule Famille le 24 septembre 2023

- Accueil de 9H00 à 10H00 ;
- Briefing à 10H15 ;
- Départ à 10H30.

Arrivée possible jusqu'à 12H30 (pas de classement si arrivée après 13H00).

Horaires : Formule Sport le 24 septembre 2023

- Accueil de 7H30 à 9H00 ;
- Briefing à 9H15 ;
- Départ à 9H30.

Arrivée possible jusqu'à 15H30 (pas de classement si arrivée après 16H00).

Les membres de l'équipe doivent franchir ensemble la ligne d'arrivée. Le temps de changement de matériel fait partie intégrante du temps total. Les horaires peuvent être modifiés en fonction des conditions et des autorisations de dernières minutes.

Classement : Le classement s'effectue au nombre de points. Le non-pointage des balises entraîne des pertes de points. Toute réclamation concernant la course devra être faite par écrit et transmise au responsable de la GEC (Gestion Electronique de Course) dans la demi-heure suivant l'arrivée.

Récompenses : Une cérémonie de remise des prix aura lieu à l'issue de l'épreuve. Le nombre d'équipes récompensées peut fluctuer en fonction du nombre d'équipes dans la catégorie (si la catégorie est peu représentée).

Formule Sport : catégories Femme/mixte/Homme.
Formule Famille : les 3 meilleures équipes au scratch.

Article 10 : Abandon

En cas d'abandon de l'équipe ou d'un coéquipier, l'équipe devra en informer directement l'organisation. En cas d'accident, prévenir les secours et l'organisation.

Article 11 : Droit d'image

Par le simple fait de leur inscription, les concurrents autorisent l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils sont susceptibles d'apparaître.
Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectifications des données personnelles les concernant.
Par l'intermédiaire de l'organisation, ils peuvent être amenés à recevoir des propositions d'autres organisations. Ceux qui ne le souhaitent pas, doivent le signaler par écrit en indiquant : nom, prénom, adresse, et si possible le numéro d'équipe.